

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 7 novembre 2018

Initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » : le Conseil fédéral a délivré son message sans contre-projet

Les associations de branche réclament un contre-projet indirect

Dans son message adressé aujourd'hui au Parlement, le Conseil fédéral a recommandé de refuser l'initiative populaire fédérale « Pour des soins infirmiers forts » (initiative sur les soins infirmiers) sans proposer de contre-projet. Pour les associations de branche CURAVIVA Suisse, H+, senesuisse, Aide et soins à domicile Suisse et Association Spitex privée Suisse ASPS, c'est incompréhensible. Un contre-projet indirect permettrait de donner rapidement suite aux revendications légitimes des auteurs de l'initiative au niveau législatif sans passer par la Constitution fédérale. Les associations de branche estiment que ce serait pourtant la voie à suivre face à l'urgence de promouvoir les soins infirmiers et les professions de la santé. Il incombe maintenant au Parlement d'élaborer un contre-projet indirect. Les associations de branche présentent trois revendications concrètes.

Compte tenu du vieillissement de la population, de l'augmentation des besoins en soins infirmiers et de la pénurie en personnel qualifié, améliorer l'attrait des professions de la santé est une urgence absolue. Les associations de branche nationales H+, senesuisse, Aide et soins à domicile Suisse, ASPS et CURAVIVA Suisse déploient depuis des années des efforts intensifs, à tous les niveaux, pour une revalorisation des soins, pour des conditions de formation et de travail tournées vers l'avenir et contre la pénurie de personnel qualifié. Pour les cinq associations de branche, il est dès lors incompréhensible que le Conseil fédéral, dans son message adressé aujourd'hui au Parlement, passe à côté de l'opportunité de présenter un contre-projet, ignorant ainsi les préoccupations légitimes des auteurs de l'initiative. Même si l'introduction visée d'un nouvel article constitutionnel n'est pas la bonne solution et qu'elle va trop loin sur le fond, un contre-projet indirect est nécessaire pour remédier sans attendre à la pénurie considérable en soins infirmiers et promouvoir durablement les infirmiers et infirmières dans leur profession. Lors du dépôt de l'initiative il y a un an, les associations CURAVIVA

Suisse, H+ et Aide et soins à domicile Suisse s'étaient déjà mobilisées dans ce sens. senesuisse et l'ASPS se sont maintenant jointes à elles pour élaborer trois propositions de mise en œuvre.

Contre-projet indirect

Les associations de branche ont défini les principaux champs d'action et formulé trois revendications qui peuvent être mises en œuvre au niveau législatif :

1. La préoccupation relative à la **responsabilisation dans la fourniture de prestations** peut être satisfaite par une révision de la loi sur l'assurance-maladie. Ainsi, les compétences des infirmières et infirmiers seront mieux reconnues et mieux exploitées.
2. Une **meilleure rémunération des infirmières et infirmiers** est impérativement nécessaire, notamment pour le temps accru consacré aux soins et à la prise en charge de personnes atteintes de démence, de maladies psychiques et dans les soins palliatifs. Actuellement, la pression élevée liée au temps est souvent une cause de stress et de frustration pour le personnel infirmier. La mise en avant de cette revendication est réclamée depuis des années. Pour qu'elle puisse être réglée, il faut un mandat parlementaire clair visant à adapter la loi.
3. Il faut mieux promouvoir le **développement professionnel du personnel infirmier** en reconnaissant que les frais attestés de formation initiale et continue font désormais explicitement partie des coûts des soins et en donnant lieu à une rémunération correspondante.

CURAVIVA Suisse, H+, senesuisse, Aide et soins à domicile Suisse et l'ASPS considèrent que ces trois préoccupations doivent donner lieu aux premières mesures à prendre pour que des revendications importantes de l'initiative sur les soins infirmiers puissent s'imposer et être concrétisées rapidement sur le terrain. Il appartient maintenant au Parlement de marquer un tournant constructif après le message décevant du Conseil fédéral et de faire en sorte que les préoccupations légitimes de l'initiative sur les soins infirmiers se fassent ainsi rapidement entendre sur le plan politique.

Contacts :

CURAVIVA Suisse

Daniel Höchli, directeur, téléphone : 031 385 33 48, e-mail : media@curaviva.ch

H+ Les hôpitaux de Suisse

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice, téléphone : 031 335 11 22, e-mail : anne.buetikofer@hplus.ch

Aide et soins à domicile Suisse

Marianne Pfister, directrice, téléphone : 031 381 22 81, e-mail : pfister@spitex.ch

senesuisse

Christian Streit, directeur, téléphone : 058 796 99 19, e-mail : chstreit@centrepatronal.ch

ASPS – Association Spitex privée Suisse

Marcel Durst, directeur, téléphone : 031 370 76 86 ou 079 300 73 59, e-mail : marcel.durst@spitexprivee.swiss

CURAVIVA Suisse est l'association de branche nationale des institutions au service des personnes ayant besoin d'assistance. En tant qu'association nationale, CURAVIVA Suisse défend les intérêts et les positions de ses membres au niveau fédéral, soit 2'600 homes et institutions sociales destinés aux personnes âgées, aux adultes avec handicap ainsi qu'aux enfants et adolescents. En apportant un soutien actif à ses membres, CURAVIVA Suisse s'engage pour créer les meilleures conditions possibles pour les collaborateurs et, en conséquence, une qualité de vie élevée pour les résidents de ses institutions membres. www.curaviva.ch

H+ Les hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux publics et privés, des cliniques et des établissements de soins. L'association compte pour membres 225 hôpitaux, cliniques et établissements de soins, actifs sur 369 sites, ainsi que près de 170 associations, autorités, institutions, sociétés et particuliers affiliés en tant que membres partenaires. H+ représente les institutions de santé avec près de 200 000 actifs. www.hplus.ch

Aide et soins à domicile Suisse L'association faîtière nationale compte 24 associations cantonales auxquelles sont rattachées, en Suisse, près de 580 organisations d'aide et de soins à domicile à but non lucratif (organisations de droit public et d'utilité publique). Près de 36 700 collaboratrices et collaborateurs soignent et prennent en charge chaque année quelque 280 000 clientes et clients et leur permettent ainsi de continuer à vivre dans leur environnement familial. 82 % de l'ensemble de la clientèle d'aide et de soins à domicile sont pris en charge par des structures à but non lucratif. www.spitex.ch

senesuisse représente les intérêts de plus de 400 établissements dans le domaine des soins de longue durée. En notre qualité d'association intervenant dans la prise en charge des personnes âgées, nous nous engageons pour la qualité de l'assistance et la grande diversité des offres. En tant que pays aisé, nous devrions offrir des soins, une prise en charge et une infrastructure de la meilleure qualité qui soit aux personnes âgées. www.senesuisse.ch

L'**Association Spitex privée Suisse ASPS** est l'association de branche des organisations Spitex privées. Elle compte 216 membres qui emploient plus de 8'000 collaborateurs dans toute la Suisse. Sa part de marché dans les soins infirmiers varie entre 15 et 35 % selon la région. Les organisations privées intègrent la dimension relationnelle aux soins. Chaque jour, c'est la même personne qui vient à la même heure s'occuper des clientes et des clients. spitexprivee.swiss